

- 2 -

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉAIRES 2007**

---

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

- 2 -

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2007

---

### RAPPORT

-----

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu en séance plénière sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant son examen et son approbation. Les Syndicats Mixtes associant des collectivités territoriales (article L5722-1 du CGCT) sont concernés par cette obligation.

L'organisation de ce débat doit permettre de déterminer les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs des élus, en terme de fonctionnement et d'investissement, pour aboutir à la définition des enveloppes et des limites dans lesquelles s'inscrit le projet de budget 2007.

A cette occasion, le débat offre la possibilité aux élus du Comité Syndical de disposer des informations sur les prochaines inscriptions budgétaires et d'exprimer leur point de vue sur les priorités et les choix financiers opérés avant le vote du budget. Il permet enfin de clarifier les enjeux véritables des enveloppes qui vont déterminer ultérieurement la vie politique suivie par le Sméag.

**Toutes les actions qui ne donnent pas lieu à une nouvelle inscription budgétaire seront développées dans le rapport d'activité 2006 du Sméag.** De même qu'il est difficile d'aborder l'orientation budgétaire sans avoir évalué l'activité passée, il faut quand cela est nécessaire, ne pas se contenter de l'annualité.

Il est rappelé qu'il existe trois budgets distincts :

- le budget principal comportant toutes les opérations générales du Sméag,
- le budget annexe portant sur le projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas,
- le budget annexe concernant le Programme d'Intérêt Communautaire Interreg.

## A- PRÉVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL

**Au titre de l'année 2007, nous retrouvons les thèmes suivants :**

- Sur le thème « **les outils de planification** » : le Plan Garonne.
- Sur le thème « **la Garonne physique** » : la mise en œuvre du Plan de Gestion d'Etiage Garonne Ariège qui intègre six opérations dont le soutien d'étiage et Charlas, le suivi d'une nappe de pollution sur la Garonne et la gestion coordonnée des débits (étude de la retenue de Plan d'Arem).

- Sur le thème « **la Garonne biologique** » : le suivi du programme de gestion les Poissons migrateurs, le Schéma directeur d'entretien des berges, le programme des zones humides et l'adaptation de la gestion qualitative et quantitative (suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde).
- Sur le thème « **La coopération transfrontalière** » : le projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre.
- Les **outils de communication**.

↳ **Ces orientations se traduisent de la façon suivante :**

## **AU NIVEAU DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I – LES OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES**

Au titre du **matériel de bureau et informatique** il vous est proposé une autorisation de programme de **60 980 €** répartie comme suit :

15 245 € pour permettre le renouvellement ou l'acquisition éventuelle de matériel informatique,  
45 735 € pour faire face à de nouveaux aménagements des bureaux.

Il est rappelé, s'agissant de l'achat de biens meubles (matériels de bureau et informatique), que le Sméag a pris une délibération le 19 décembre 2003 qui décide que le taux de répartition des dépenses d'investissement au titre des programmes « Achat matériel et mobilier » destiné au fonctionnement du Syndicat Mixte est le taux appliqué pour les recettes de fonctionnement.

En application de la délibération du 25 février 2000, il est fait appel aux participations des collectivités pour le financement des dépenses d'investissement, en fin d'année et en fonction des dépenses effectivement réalisées, plafonnées aux prévisions budgétaires de l'exercice considéré.

### **II – LES OPÉRATIONS INDIVIDUALISÉES**

Ce chapitre concerne les opérations suivantes :

- La gestion coordonnée des débits (Étude de la retenue de Plan d'Arem) ;
- L'adaptation de la gestion qualitative et quantitative (suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde).

#### **2.1 – LA GESTION COORDONNÉE DES DÉBITS (étude diagnostic du fonctionnement de la retenue de Plan d'Arem)**

Le Sméag a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude de diagnostic du fonctionnement de la retenue de Plan d'Arem, qui s'est achevée en février 2004. Afin de mettre en œuvre le plan d'action de cette étude, le Syndicat mixte a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude complémentaire de validation des propositions techniques et de chiffrage précis des travaux.

Cette étude s'est terminée en milieu d'année 2006. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- il est nécessaire d'extraire environ 120 000 m<sup>3</sup> de sédiment (moitié vases, moitié sables et galets),
- les sédiments sont inertes et non pollués,
- il est possible de les stocker à l'aval immédiat du barrage,
- le coût des travaux est estimé autour de 1,2 M€.

Au regard de la situation actuelle et des travaux à entreprendre, il paraît important :

- que les travaux s'engagent rapidement pour améliorer les débits actuels de la Garonne amont, notamment en période d'étiage,
- que les solutions techniques retenues soient les plus respectueuses du milieu, pouvant être impactées sur plusieurs dizaines de kilomètres,
- que les investissements réalisés par le Sméag sur la Garonne à proximité du Plan d'Arem (enlèvement des déchets à Plan d'Arem, chantier d'entretien à Fos, sentier d'interprétation) ne soient pas remis en cause par les futurs travaux de curage de la retenue.

Aussi, afin de pouvoir participer à la validation du projet des travaux, **il est proposé de participer financièrement à la réalisation de l'avant projet définitif (APD) qui sera réalisé par EDF, maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation de la retenue, à hauteur de 30%, plafonné à 20 000 €.**

Un rapport vous sera présenté en ce sens au prochain Comité syndical.

## **2.2 – ADAPTATION DE LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE (suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde)**

Le Sméag est propriétaire de la station de mesure de Portets, qui fait partie du réseau de suivi de la qualité des eaux de l'estuaire. La station a été installée en 2004 et inaugurée le 3 février 2005. Pendant les trois premières années, la maintenance a été prise en charge par l'université de Bordeaux 1 et l'Etat, dans le cadre de la phase d'exploitation opérationnelle.

A partir de 2007, la phase d'exploitation durable et pérenne de l'ensemble du réseau de mesure du suivi de la qualité des eaux de l'estuaire, doit se mettre en place, selon les modalités décidées par le Comité de Pilotage :

- l'université de Bordeaux 1 continuera à assurer la maintenance des stations, avec toutefois un suivi plus régulier et la mise en place d'une astreinte afin de déceler et d'intervenir rapidement sur les pannes (y compris au mois d'août) ;
- les coûts de la maintenance seront partagés entre les maîtres d'ouvrages des stations (Sméag, Smiddest, Epidor et Port autonome de Bordeaux) et l'université, l'Agence de l'eau apportant un financement de 50 % des dépenses (désengagement de l'Etat) ;
- le principe de la mutualisation des coûts entre les stations a été retenu (chaque maître d'ouvrage apporte la même somme), ainsi que le principe du provisionnement pour le remplacement des pièces d'usure ;
- le coût annuel pour l'ensemble des stations, calculé après deux années de fonctionnement est estimé à 80 000 € ; il intègre la maintenance sur site (25 000 €), la provision pour les pièces d'usure (40 000 €), les dépenses occasionnelles (15 000 €) ;

- un accord de consortium sera signé entre les partenaires, il définira les rôles et implications de chacun. C'est ce type de document qui est demandé par la CE pour les programmes de recherche ;
- l'Adera (Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine) sera le gestionnaire financier des fonds, à qui nous verserons notre participation.

En conclusion, le coût annuel à la charge du Sméag relatif à la maintenance de la station de Portets sera de 8 000 €, qui sera versé sur présentation d'une facture à l'Adera. Il convient d'y ajouter 850 € pour l'assurance et 200 € pour l'occupation du ponton municipal soit un total de 9 050 € par an. L'accord de consortium doit être finalisé début 2007 (un premier projet sera proposé en décembre).

Pour 2007, la maintenance est encore prise en charge par l'université jusqu'au 1er septembre 2007. **Il conviendrait d'inscrire uniquement 1/3 de la somme** (soit 2 700 €) plus l'assurance et l'occupation du ponton **soit un total de 3 750 €**.

Un rapport vous sera présenté en ce sens au prochain Comité syndical.

## AU NIVEAU DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I – LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES PAR OPÉRATION

#### 1.1– LES OUTILS DE PLANIFICATION

##### LE PLAN GARONNE

Par décision du CIIACT du 12 juillet 2005, l'État a initié l'élaboration d'un plan Garonne. Sollicité par l'Etat en raison de sa légitimité en tant que coordonnateur des actions à l'échelle du fleuve, le Sméag a décidé par délibération n° D06-03/02-02 du 23 mars 2006 d'assurer le rôle d'opérateur et de secrétariat technique du plan Garonne.

Les actions prévues pour 2006 concernaient quatre phases :

- l'élaboration du pré-programme d'action,
- la réalisation de compléments, incluant la réalisation d'une étude paysagère globale de la Garonne,
- la concertation et la consultation,
- la remise du programme d'action.

La quasi-totalité des actions prévues en 2006 a été accomplie, à l'exception de la réalisation de l'étude paysagère en partie engagée, l'ensemble correspondant à 85 % des 100 000 € TTC inscrits au budget 2006.

Cette étude paysagère a pour objectif de caractériser les entités paysagères à l'échelle globale de la Garonne (phase 1), d'identifier les enjeux associés (phase 2) et de proposer des parties

d'aménagement pour, d'une part intégrer ces enjeux paysagers dans tout projet d'aménagement en lien avec la Garonne, et d'autre part, susciter des démarches paysagères à l'échelle locale (charte, plan paysager,...) (phase 3). La finalisation de cette étude est programmée pour 2007.

Il est rappelé que le financement prévisionnel du plan Garonne s'élevait à 120 000 € répartis comme suit :

100 000 € inscrits sur l'exercice 2006 et 20 000 € prévus sur 2007.

Il est donc proposé de reporter les crédits restants pour l'année 2007 afin de finaliser l'étude paysagère inscrite au plan Garonne, soit **une somme de 14 730 € TTC**.

Par ailleurs, afin de finaliser l'élaboration du plan Garonne dont l'échéance est prévue pour février 2007 (rédaction finale du plan), **l'État est susceptible de solliciter à nouveau les compétences du Sméag**. Il conviendrait de rajouter une somme de 10 000 € TTC sous réserve de l'accord des co-financements Diren de bassin et Agence de l'eau.

**Il est proposé d'inscrire au budget 2007 une somme de 30 000 €, avec un co-financement de 50% de l'Agence de l'eau et de 30% de la Diren Midi Pyrénées.**

**Un rapport d'information sur l'état d'avancement de l'action vous est présenté lors de cette séance plénière.**

## **1.2- LA GARONNE PHYSIQUE : RESSOURCE EN EAU ET ECONOMIES D'EAU**

### **1.2.1 - MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION D'ETIAGE (PGE)**

Le PGE « Garonne-Ariège », validé par le préfet coordonnateur de bassin le 12 février 2004, est en phase de mise en œuvre. Le Sméag est chargé de son animation au sein d'une Commission de concertation et de suivi, co-présidée par le représentant de l'Etat et le Sméag. En 2006, la Commission s'est réunie à deux reprises (les 25 janvier et 20 juin) pour établir le programme des travaux et valider le rapport de suivi au titre de 2004 et 2005. Ce rapport, dont vous avez été rendu destinataires, a été validé par la commission planification du Comité de bassin le 19 septembre dernier.

Sur les 27 mesures préconisées, certaines sont conduites sous la responsabilité directe du Sméag. Un marché pluriannuel à bons de commande a été signé à cet effet en juillet 2005 pour la période 2005 à 2008. Quatre prestataires assistent le Sméag dans la mise en œuvre du PGE. Au 1<sup>er</sup> novembre 2006, le taux de réalisation du marché était de 41 %.

#### **a- Animation et évaluation du PGE**

Au titre des exercices précédents, 88 % des autorisations de programme ont été engagés (environ 73 000 €). Le reste à engager s'élevant à environ 10 000 €, **une autorisation de programme nouvelle de 20 000 € est à prévoir** pour l'animation, le suivi et l'évaluation du PGE. La clé de financement reste inchangée : Agence de l'eau 50%, Sméag 50%. Une demande sera adressée également à l'État.

b- Mesure 3 « Création de points nodaux et de stations de mesures »

Cette action, pilotée par l'Etat (la DIREN) et bénéficiant de fonds européens, est traitée au titre du budget annexe Interreg.

c- Mesure 13 « Maîtrise des prélèvements en nappe d'accompagnement »

Cette action, pilotée par l'Etat (MISE Haute-Garonne) et bénéficiant de fonds européens, est traitée au titre du budget annexe Interreg.

d- Mesures 14 à 19 « Lutte contre les gaspillages et économies d'eau »

Cette intervention complète les réflexions en cours sur les effets de la nouvelle politique agricole commune sur l'utilisation agricole de la ressource en eau menées par l'État dans le cadre des suites apportées à l'expertise complémentaire menée dans le cadre du débat public.

Au 1<sup>er</sup> novembre, 54 % des autorisations de programmes votées ont été engagés (environ 33 000 €). Le reste à engager s'élevant à 27 000 €, **une autorisation de programme nouvelle de 5 000 € est à prévoir** pour la mise en œuvre de ce programme prioritaire à l'échelle interrégionale du PGE. La clé de financement reste la même : Agence de l'eau 50%, Sméag 50%. Une demande sera adressée également à l'État.

e- Mesures 20 et 22 « Soutien d'étiage - phase immédiate du PGE »

**Le PGE, validé par le préfet coordonnateur de bassin en février 2004, démontre que les seules actions d'économies et de réduction des prélèvements ne sont pas suffisantes au regard des déficits constatés.** Aussi, la phase immédiate de mise en œuvre du PGE comprend également la mobilisation et l'optimisation des ressources déjà existantes.

Cette action correspond à la poursuite des opérations de soutien d'étiage de la Garonne avec notamment deux conventions pluriannuelles (2003-2006) :

- la convention du 11 juillet 2003 avec EDF sur les lacs d'Izourt, de Gnioure, de Laparan, de Soulcem (réserves dites « IGLS ») et d'Oô (40 hm<sup>3</sup> garantis),
- la convention du 10 septembre 2003 avec l'Institution Montbel (7 hm<sup>3</sup> non garantis).

En l'attente des discussions en cours sur le renouvellement des titres de concession hydroélectriques et sur la programmation, ou non, du réservoir de Charlas, il vous est proposé de reconduire pour une année supplémentaire (par avenants) le cadre technique et financier de nos deux conventions. Electricité de France et l'Institution Interdépartementale Pour l'aménagement du barrage de Montbel (l'Institution Montbel) y sont favorables. **Un rapport en ce sens vous est présenté en séance.**

**Le coût maximal de la campagne 2007 devrait s'élever à 2 445 000 €** répartis de la façon suivante :

- 2 155 000 € au titre de la convention « EDF »,
- 220 000 € au titre de la convention « Montbel »,
- 70 000 € au titre de l'assistance à la mise en œuvre et la donnée.

Pour mémoire, **au titre de l'année 2007**, les clés de financement sont les suivantes :

- convention « EDF » : Sméag 25 %, Agence de l'eau 50 %, EDF 25 %
- convention « Montbel » : Sméag 50 %, Agence de l'eau 50 %,
- assistance à la mise en œuvre : Sméag 50 %, Agence de l'eau 50 %.

Le montant total maximal de la participation du Sméag s'élève ainsi à 683 750 € (28 % de la dépense totale). Elle est financée par l'appel annuel à cotisation des collectivités membres (qui depuis quatorze ans s'élève à 381 123 €) et par la provision pour risque « sécheresse » largement sollicitée au titre de la campagne 2006 (reliquat prévisionnel de 208 841 €).

**La réaffectation au soutien d'étiage des 156 523 € versés au Sméag par La Grande Paroisse au titre du contentieux AZF doit permettre de reconstituer en partie cette provision**, et donc de limiter cette année **l'appel à cotisation du Sméag aux 381 123 €** habituels, répartis entre les collectivités membres selon la clé interdépartementale et interrégionale en vigueur.

**Un rapport sur le bilan technique et financier de la campagne 2006, ainsi que sur les perspectives pour 2007, et les enjeux au-delà vous est présenté en séance.**

#### f- Mesure 22 « Soutien d'étiage Phase ultérieure de mise en œuvre »

Cette action, qui ne nécessite pas d'autorisation de programme nouvelle, porte essentiellement sur le **projet de réservoir de Charlas** traité par ailleurs (**budget annexe**).

### 1.2.2 – SUIVI DE LA PROPAGATION D'UNE NAPPE DE POLLUTION SUR LA GARONNE

Par délibération en date du 16 mars 2005 et du 23 mars 2006, le Comité syndical du Sméag a décidé d'engager une étude pour la « Simulation de la propagation d'une nappe de pollution en Garonne ». Cette étude a été proposée dans un souci de cohérence et d'économie d'échelle à la demande des collectivités concernées par l'obligation de la protection des captages d'eau potable en Garonne (loi sur l'eau de 1964, renforcée par la loi de 1992, qui demande aux collectivités de mettre en conformité les captages en eau potable au regard de la procédure des périmètres de protection).

Elle permettra de finaliser le Schéma directeur d'alimentation en eau potable des départements du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne qui ont d'ailleurs accepté de prendre à leur charge une part de financement de cette étude.

Cependant, le préfet de Lot-et-Garonne a souhaité que l'étude engagée sur la Garonne prenne aussi en compte trois points de captage supplémentaires : un point sur la Baïse et deux points sur le Lot, tous deux affluents de la Garonne.

Il pourrait donc être envisagé d'étendre le projet d'étude actuel à ces trois points, pour les faire bénéficier de l'étude globale Garonne, de l'économie de coût à en attendre ainsi que des financements avantageux de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Un courrier du Sméag a été envoyé au mois d'août au président du département de Lot-et-Garonne pour lui demander quelle était sa position sur le sujet et quelles étaient ses possibilités de financement du surcoût lié à la prise en compte de ces points.

Il s'agit du surcoût d'environ de **125 000 euros qu'il conviendrait d'ajouter au budget 2007** du Sméag, en vue de l'extension de l'étude sous sa maîtrise d'ouvrage.

**Cette nouvelle inscription serait financée à 100 % avec 50 à 70 % de l'Agence de l'eau, le reste devant être pris en charge totalement par le département de Lot-et-Garonne.**

**Un rapport vous sera présenté à la prochaine séance plénière.**

### **1.3- LA GARONNE BIOLOGIQUE « QUALITÉ ET MILIEUX »**

#### **1.3.1 – LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN DES BERGES**

L'année 2007 sera consacrée à un travail de terrain d'accompagnement des collectivités qui souhaiteraient mettre en œuvre des projets locaux d'entretien des berges, après la diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation et d'un cédérom interactif finalisés fin 2006. Toutefois, la charge de travail ne peut être évaluée puisque cela dépendra de la réactivité des collectivités. Le Sméag doit être prêt à répondre rapidement le cas échéant à un nombre raisonnable de demandes.

Dans le cadre du projet avec la Navarre, il est prévu en 2007 la conduite de chantiers pilotes comme mise en œuvre du SDE.

Il est rappelé que le Schéma directeur d'entretien intègre la déclinaison opérationnelle du programme zones humides qui nécessitera également un travail de terrain d'accompagnement des collectivités sur cette thématique spécifique.

Compte tenu de ces éléments, **il est proposé la création d'un poste de chargé de mission à plein temps non permanent pour une durée d'une année et d'inscrire la somme correspondant à ce poste.**

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau nous a informé de la poursuite de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" et des modalités d'aide associées pour le 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012).

**Ainsi, l'aide correspondant à ce poste d'animateur du Schéma directeur d'entretien, en lien avec celui de zones humides, est évaluée à 45 000 € correspondant à un co-financement de 50% <sup>(1)</sup>.**

<sup>(1)</sup> *évaluation sur la base des critères Agence de l'eau : coût journalier plafonné à 450 € incluant frais de personnel, de fonctionnement et de communication, calculé sur 100 jours (soit un demi poste).*

**Un rapport vous sera présenté à la prochaine séance plénière.**

#### **1.3.2 - LE SUIVI DU PROGRAMME DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS**

Le Comité Syndical du Sméag a décidé le 16 mars 2005, de s'engager dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne, en travaillant sur la communication à destination des

élus et des acteurs à mobiliser et la définition des orientations techniques et financières du programme "migrateurs".

Les actions prévues pour 2006 concernaient ainsi trois axes :

- la poursuite de la communication et sensibilisation engagée en 2005,
- le renforcement des liens avec l'association MIGADO, en charge des actions techniques des programmes migrateurs,
- la définition des orientations du programme, dans le cadre de la révision du SDAGE et des travaux de la DCE, et celui de l'élaboration du Plan Garonne

Le travail en 2006 a été centré sur l'élaboration du nouveau programme "migrateurs". Le Sméag a ainsi pris en charge la réflexion (bilan, diagnostic, perspectives) sur les 4 thèmes suivants : organisation, financements, communication, appropriation collective. Ce travail a été conséquent et fructueux (voir en annexe, le diaporama). Les principales conclusions sont les suivantes :

- intérêt et urgence à engager des opérations de communication afin de faire connaître les migrateurs et partager les enjeux, en commençant la réalisation d'un plan de communication afin de préciser les cibles, les outils adéquats, et les résultats attendus. Il est proposé que le Sméag soit maître d'ouvrage de ce plan de communication, dont le montant prévisionnel maximum est de 60 000 €, financé à 50 % par l'Agence de l'eau ;
- nécessité d'améliorer et renforcer la conduite du programme "migrateurs" Garonne, par un animateur dédié au programme. L'Agence de l'Eau a sollicité le Sméag pour assumer ce rôle, en proposant un financement d'un poste d'assistance technique au programme "migrateurs" à hauteur de 70 %. Cette action devrait s'inscrire dans le cadre de la Commission Garonne-Dordogne-Gironde créée par les délibérations du 15 mars 1996 et du 19 décembre 2002. Le rôle du Sméag reste à préciser, mais il ne pourrait être limité à un secrétariat technique et administratif et devrait comprendre des propositions d'orientation et de suivi. Pour 2007, la charge de travail envisageable pourrait correspondre à un mi-temps, pour un coût estimé à 45 000 €.

Dans l'attente de la réalisation du plan de communication, les actions de communication n'ont pas toutes été mises en œuvre, seulement 14 % des 25 000 € inscrits ont été dépensés. Il est proposé de reporter les crédits restants pour les consacrer à :

- la prise en charge de la réunion publique d'information et de concertation sur les programmes migrateurs (prévue en 2006, mais reportée en 2007), pour un coût de 8 000 € inscrit au budget 2006, mais non engagé ;
- l'élaboration du plan de communication pour un montant prévisionnel de 60 000 €.

**Il conviendrait d'inscrire un complément de 46 500 €, avec un co-financement de 50% de l'Agence de l'eau.**

**Un rapport vous sera présenté lors de la prochaine séance plénière.**

### 1.3.3 – MISE EN VALEUR D'UNE ZONE HUMIDE

Le Sméag conduit, depuis septembre 2002, l'animation indispensable à la mise en œuvre d'un programme de gestion globale et concertée de la zone humide garonnaise, en particulier entre Blagnac et Saint-Nicolas de la Grave. La première année d'animation a été réalisée dans le cadre

du programme de Politique Territoriale « Vallée de la Garonne », et aujourd'hui dans le cadre d'une convention cadre (Sméag – Agence de l'eau – Diren Midi Pyrénées et de bassin) pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges, et en lien avec l'action test Corridor alluvial de la Garonne.

Un chargé de mission permanent a été recruté à cet effet en mars 2006 pour animer la politique zones humides sur le corridor garonnais, avec pour actions :

- Animer la concertation entre les différents acteurs,
- Coordonner les études et actions en cours,
- Initier la mise en place d'actions à maîtrises d'ouvrages locales,
- Développer et diffuser des outils d'information et de sensibilisation,
- Rechercher des financements permettant le développement de la démarche développée dans le cadre du programme d'actions.

Dans le cadre de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" portée par l'Agence de l'eau <sup>(1)</sup>, le poste d'animateur territorial zones humides pour l'année 2007 pourrait être co-financé à 50 %, soit un plafond de 90 000 €.

<sup>(1)</sup> évaluation sur la base des critères Agence de l'eau : coût journalier plafonné à 450 € incluant frais de personnel, de fonctionnement et de communication, calculé sur 200 jours.

**Un rapport vous sera présenté à la prochaine séance plénière.**

## 1.4 – LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

### PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE AUTONOME DE NAVARRE

Le projet GIRE « Gestion intégrée des rivières européennes : Echanges d'expériences rivière Aragon – Fleuve Garonne » a reçu l'approbation du comité de programmation Interreg IIIA France-Espagne le 12 mai 2006.

Le plan de financement est le suivant :

		2005		2006		2007		2008	
	TOTAL	€	%	€	%	€	%	€	%
<i>Chef de file (GAVRN)</i>	<b>1 074 067,00</b>	91 317,00	8,57	491 040,00	46,10	450 617,00	42,31	32 092,00	3,01
<i>Partenaire (SMEAG)</i>	<b>295 352,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 471,00</b>	<b>11,41</b>	<b>167 386,00</b>	<b>15,72</b>	<b>6 495,25</b>	<b>0,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 419,25</b>	91317,00	8,57	612 511,00	57,51	618 003,00	58,02	38 587,25	3,62

Le programme GIRE est pluriannuel et les actions prévues pour le Sméag sont mises en œuvre sur 2006, 2007 et 2008.

Il a été décidé de répartir la participation du Sméag sur deux ans. Une somme de 156 470 € a déjà été inscrite en 2006 et **il s'agit de prévoir l'inscription de 138 882,25 € en 2007 correspondant à la mise en œuvre des actions pluriannuelles du projet.**

## 1.5 – LES OUTILS DE COMMUNICATION

Pour 2007, le Syndicat mixte s'attachera, comme les années précédentes, à communiquer principalement sur ses actions en cours. Toutefois, il est prévu de renforcer la communication institutionnelle par des plaquettes de sensibilisation et des communiqués de presse.

En outre, parmi les outils qui seront développés, on retrouvera :

- La lettre de l'Info-Garonne ;
- La mise à jour des sites Internet (Sméag et Portail Garonne...), ainsi que le rapatriement et la mise à jour de l'observatoire transfrontalier ;
- l'édition d'un Agenda 2008 de la Garonne ;
- La mise à jour de la photothèque de la Garonne (que l'on peut retrouver sur le site du Sméag « Portrait de Garonne ») ;
- La participation, le cas échéant, à des salons qui permettent de présenter les actions que nous menons (exemple : le salon pyrénéen transfrontalier de l'environnement) ;
- L'engagement d'actions diverses s'inscrivant dans le cadre de l'Association française des EPTB et de notre coordination en Adour-Garonne ;
- La participation à des projets pédagogiques avec notamment l'Espace du Bazacle ;
- L'organisation d'une manifestation pour le bilan de la coopération transfrontalière dans le cadre du projet Interreg IIIA « La Garonne, un territoire transfrontalier ».

**Un rapport vous sera présenté lors de la prochaine séance plénière.**

## 1.6 – L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET GÉNÉRALE

Cette ligne budgétaire permet au Sméag de financer une **assistance ponctuelle à maître d'ouvrage** à caractère général, juridique, technique... indispensables à la bonne marche des projets (avis d'experts et conseils de personnalités qualifiées, participation au Comité de gestion des biotopes, partenariats avec des organismes et laboratoires comme le CNRS, les facultés,...).

Cette inscription budgétaire n'est utilisée qu'en cas de besoin. Cette année, aucune commande n'a été faite sur ce compte et **il est proposé de reporter les crédits restants sur l'exercice 2007.**

## II– POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Les dépenses correspondantes se répartissent entre les **frais de fonctionnement** du Syndicat figurant dans le chapitre 011 et les **charges du personnel** (chapitre 012).

### 2.1 - LES CHARGES DU PERSONNEL

Le Sméag est avant tout une structure d'études et de réflexion. Pour cela, elle s'est entourée de personnel encadrant et de spécialistes.

Aujourd'hui, le Syndicat mixte est impliqué dans les thèmes liés à la qualité des milieux garonnais comme la mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien des berges, la préservation des zones humides et l'animation du programme de gestion des poissons migrateurs.

Même si le nombre de dossiers à instruire ne peut être évalué avec précision pour chaque thème précité, le besoin en personnel peut être estimé précisément pour l'année 2007.

Il vous est donc proposé le renouvellement d'un poste de non titulaire, la création d'un poste non permanent pour une durée d'un an et la création de deux postes saisonniers.

- **Création de poste d'Ingénieur territorial**

Le contrat d'un chargé de mission plein temps non titulaire, arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2007. Dans la perspective de maintenir certaines missions qui lui ont été confiées comme le programme de gestion des poissons migrateurs (pour lequel l'Agence de l'eau a sollicité le Sméag pour prendre l'animation), le Plan d'Arem et l'observatoire transfrontalier, **il est nécessaire aujourd'hui de prévoir une nouvelle création du poste d'Ingénieur territorial plein temps et d'inscrire l'enveloppe budgétaire correspondante, sachant que la mission d'animateur du programme « Migrateurs » peut être subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau.**

Un rapport vous est présenté lors de cette séance plénière.

- **Création d'un poste d'Ingénieur territorial**

Le suivi technique de mise en œuvre du Schéma d'entretien des berges de la Garonne (SDE) est actuellement pris en charge par une chargée de mission dont le contrat arrive à échéance à la fin du mois de juin prochain. A la suite de la diffusion d'une plaquette d'information et d'un cédérom interactif, l'année 2007 sera consacrée à un travail de terrain d'accompagnement des collectivités territoriales. A ce jour, cette charge de travail ne peut être évaluée puisqu'elle dépend en grande partie de la réactivité des collectivités au SDE, mais également du travail de terrain consacré au programme des zones humides.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre, il est prévu des chantiers pilotes (2 à 3) de mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien des berges dont le suivi pourrait être assuré par cet agent.

Il vous est donc proposé de créer un poste non permanent à plein temps pour une durée d'un an. Cette durée est limitée à une année, en considérant que 2007 sera une année d'évaluation de la mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien des berges de la Garonne. **Il est proposé d'inscrire la somme correspondant à ce poste qui devrait être co-financé à 50 % par l'Agence de l'eau.**

Un rapport vous sera présenté en ce sens lors de la prochaine séance.

- **Deux postes saisonniers**

Afin de pallier un surcroît de travail ou une absence prolongée, il est utile de prévoir une délibération pour la création d'un poste saisonnier dans la filière technique et un poste saisonnier dans la filière administrative. **Il s'agira d'inscrire le budget correspondant pour l'exercice 2007.**

## B - BUDGET CHARLAS

Le Sméag, considérant ses obligations vis-à-vis de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, des résolutions du Comité de bassin et des demandes de la Commission nationale du débat public, a porté le projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas jusqu'à l'issue du débat.

Le Syndicat, en séance des 23 juin 2004, a exprimé son intention de poursuivre l'instruction du projet au-delà du débat, seulement dans le cadre d'un mandat renouvelé des collectivités et de l'État. Cette condition n'est pas à ce jour totalement remplie.

Le Sméag devait organiser des « conférences territoriales » entre les bailleurs de fonds pressentis associant dans un premier temps les Présidents des collectivités membres. Il doit aujourd'hui prendre toute la mesure des propositions formulées par l'Etat et l'Agence de l'eau en particulier dans le cadre de l'établissement du Plan Garonne, initiative de l'Etat.

Pour une meilleure lisibilité, ce budget est ventilé en quatre lignes budgétaires.

En section de fonctionnement, la ligne « assistance à la maîtrise d'ouvrage » (chapitre 011, compte 6174) fait l'objet d'un engagement à hauteur de seulement 2,3 %. En section d'investissement, en l'attente de la décision d'investir, les deux lignes budgétaires intitulées « suites du débat public » (opération 1, chapitre 20, compte 203) et « organisation de la maîtrise d'ouvrage » (opération 2, chapitre 20, compte 20) n'ont fait l'objet d'aucun engagement. Aussi, aucune autorisation de programme nouvelle n'est proposée sur ces trois lignes budgétaires.

En revanche, l'opération individualisée 3, chapitre 21, compte 2111, intitulée « gestion foncière » présente au 1<sup>er</sup> novembre un taux d'engagement de 59 %. En cas de décision favorable de notre comité syndical quant à l'acquisition de nouvelles parcelles – un rapport spécifique vous est présenté en séance - ce taux passera à 92 %. Dans cette éventualité, il vous est proposé **une autorisation de programme nouvelle de 150 000 €** (afin de disposer d'une enveloppe correspondant à la moyenne annuelle des engagements réalisés en 2005 et 2006).

Le 13 octobre 2006, le directeur de l'Agence de l'eau m'a informé que, sous réserve de la décision des instances compétentes, son établissement public envisagerait d'accompagner le Sméag sur ce programme, à hauteur de 50 % des dépenses, sous la forme d'une avance remboursable.

## C- BUDGET INTERREG IIIA

### PROJET INTERREG IIIA ET PERSPECTIVES

Aucune dépenses nouvelles pour 2007, le projet devant être achevé au 31 mars 2007.

**Un rapport d'information sur le bilan du projet vous est présenté en séance.**

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

**- 2 -**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2007**

---

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE  
-----

- VU le rapport de Monsieur le Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

ARTICLE UNIQUE : Dit que le débat d'orientation budgétaire a permis de dégager les évolutions prévisibles de la situation financière et de retenir les grandes tendances pour l'année 2007 sur le budget principal et les deux budgets annexes (Interreg et Charlas).